RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00256
Numéro SIREN : 337 697 619
Nom ou dénomination : REPRO DIFFUSION INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/008272

Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes : dépôt n° 8272 en date du 26/06/2017

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €
-
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
-
SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS
-
☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

REPRO DIFFUSION INFORMATIQUE
R.D.I

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

REPRO DIFFUSION INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée
Au capital de 485.000 Euros
ZAC de Valdegour
Rue Guy Arnaud
30900 NIMES
RCS NIMES : B 337 697 619
APE : 2620 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSOCIE UNIQUE

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société REPRO DIFFUSION INFORMATIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe " 2.12.4. Participation des salariés " de l'annexe, la participation des salariés ayant été comptabilisée au niveau de la société-mère SOFILAN pour sa totalité.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués**,** sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nos travaux ont porté particulièrement sur les relations intra-groupes et la validation des comptes réciproques, ainsi que sur l'appréciation de la nouvelle organisation administrative et financière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

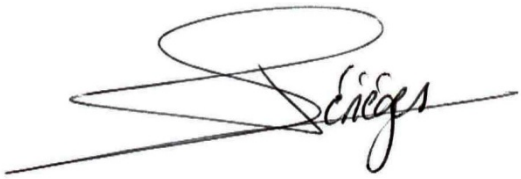
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

A Paris, le 6 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S



P. SERIEGES

COMPTES ANNUELS

Société : RDI - REPRO DIFFUS. INFORMAT.
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Siège social : Rue Guy Arnaud ZAC de Valdegour 30900 NIMES
Date de clôture : 31/12/2016

COMPTES ANNUELS....1
Bilan actif....3
Bilan passif....4
Compte de résultat....5
Compte de résultat (suite)....6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS....7
1. Evènements significatifs....8
2. Règles et méthodes comptables....9
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN....16
1. Immobilisations....17
2. Amortissements....19
3. Stock et en-cours....20
4. Provisions....21
5. Créances et dettes....23
6. Variation des capitaux propres....25
7. Nombre et valeur nominale des composants du capital social....26
8. Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées....26
9. Charges à payer....27
10. Produits à recevoir....27
11. Produits & Charges constatés d'avance....28
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT....29
1. Ventilation du chiffre d'affaires....30
2. Résultat financier....30
3. Résultat exceptionnel....31
4. Transferts de charges....31
5. Effectifs....32
6. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux....32
7. Impôts sur les bénéfices....32
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS....33
1. Engagements donnés....34
2. Engagements reçus....34
3. Gestion du risque de taux....34
4. Crédit-bail....35
5. Engagements en matière de location simple immobilière....35
6. Fiscalité différée....35
7. Liste des filiales et participations....37
8. Identité des sociétés consolidantes....37
9. Autres opérations non inscrites au bilan....38
10. Avantages au personnel :....38

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	4 696,96	4 696,96		
Fonds commercial	115 643,89		115 643,89	115 643,89
Autres immobilisations incorporelles	188 351,28	110 005,91	78 345,37	63 835,00
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	***308 692,13***	***114 702,87***	***193 989,26***	***179 478,89***
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	5 661,82	4 108,81	1 553,01	2 432,67
Autres immobilisations corporelles	1 284 405,96	631 606,91	652 799,05	589 658,77
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***1 290 067,78***	***635 715,72***	***654 352,06***	***592 091,44***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	34 954,20		34 954,20	10 747,20
Autres immobilisations financières	52 584,97		52 584,97	55 680,19
TOTAL immobilisations financières	***87 539,17***		***87 539,17***	***66 427,39***
Total Actif Immobilisé (II)	***1 686 299,08***	***750 418,59***	***935 880,49***	***837 997,72***
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	195 199,00	30 600,80	164 598,20	
Marchandises				376 769,96
TOTAL Stock	***195 199,00***	***30 600,80***	***164 598,20***	***376 769,96***
Avances et acomptes versés sur commandes	116,01		116,01	146 538,00
Clients et comptes rattachés	5 284 563,20	38 343,38	5 246 219,82	4 442 044,62
Autres créances	3 735 239,43		3 735 239,43	2 948 260,36
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***9 019 802,63***	***38 343,38***	***8 981 459,25***	***7 390 304,98***
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	1 998 000,72		1 998 000,72	1 657 176,46
TOTAL Disponibilités	***1 998 000,72***		***1 998 000,72***	***1 657 176,46***
Charges constatées d'avance	146 730,34		146 730,34	121 199,14
TOTAL Actif circulant (III)	***11 359 848,70***	***68 944,18***	***11 290 904,52***	***9 691 988,54***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	***13 046 147,78***	***819 362,77***	***12 226 785,01***	***10 529 986,26***

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 485 000)	485 000,00	485 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	48 571,56	48 571,56
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	16 075,97	7 345,57
TOTAL Réserves	***64 647,53***	***55 917,13***
Report à nouveau	-496 979,07	
Acompte sur dividendes		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 200 837,11**	**848 730,40**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***1 253 505,57***	***1 389 647,53***
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	1 260 204,00	945 989,00
Provisions pour charges	543 241,07	145 516,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	***1 803 445,07***	***1 091 505,00***
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 515 183,55	800 000,00
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	253 125,00	337 500,00
TOTAL Dettes financières	***1 768 308,55***	***1 137 500,00***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38 231,89	18 594,76
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 635 067,53	3 220 438,69
Dettes fiscales et sociales	2 239 595,51	1 816 358,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 125 107,04	568 371,48
TOTAL Dettes d'exploitation	***6 038 001,97***	***5 623 763,53***
Produits constatés d'avance	1 363 523,85	1 287 570,20
TOTAL DETTES (IV)	***9 169 834,37***	***8 048 833,73***
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***12 226 785,01***	***10 529 986,26***

Compte de résultat

Compte de résultat			Exercice N			Exercice N-1
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			20 400 354,40		20 400 354,40	19 018 690,40
Production vendue biens						
Production vendue services			13 416 484,07		13 416 484,07	13 088 399,01
Chiffres d'affaires nets			***33 816 838,47***		***33 816 838,47***	***32 107 089,41***
Production stockée					10 111,37	
Production immobilisée						113 351,51
Subventions d'exploitation					8 967,58	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					1 080 342,56	1 099 343,22
Autres produits					289,85	4 555,15
Total des produits d'exploitation (I)					***34 916 549,83***	***33 324 339,29***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					16 779 971,81	17 429 064,66
Variation de stock (marchandises)						138 060,61
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						
Autres achats et charges externes					5 745 186,58	5 251 073,13
Impôts, taxes et versements assimilés					359 004,93	251 927,43
Salaires et traitements					5 964 547,50	5 497 487,82
Charges sociales					2 452 828,28	2 241 898,21
Dotations d'exploitation	**sur immobilisations**	Dotations aux amortissements			324 236,50	300 394,93
		Dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				54 397,22	150,00
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				1 209 735,61	935 989,00
Autres charges					36,33	4 751,69
Total des charges d'exploitation (II)					***32 889 944,76***	***32 050 797,48***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**2 026 605,07**	**1 273 541,81**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						382 003,56
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)						***382 003,56***
Dotations financières aux amortissements et provisions					6 626,39	
Intérêts et charges assimilées					22 127,88	22 633,40
Différences négatives de change					33,55	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)					***28 787,82***	***22 633,40***
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					**-28 787,82**	**359 370,16**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					**1 997 817,25**	**1 632 911,97**

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 403,87	2 001,43
Reprises sur provisions et transferts de charges	155 516,00	
Total des produits exceptionnels (VII)	***180 919,87***	***2 001,43***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	215,00	519,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	77 204,01	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	90 104,00	155 516,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***167 523,01***	***156 035,00***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**13 396,86**	**-154 033,57**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	255 260,00	198 007,00
Impôts sur les bénéfices (X)	555 117,00	432 141,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***35 097 469,70***	***33 708 344,28***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***33 896 632,59***	***32 859 613,88***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	**1 200 837,11**	**848 730,40**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Société : RDI - REPRO DIFFUS. INFORMAT.

Le total bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 12 226 785,01 euros. La société dégage un résultat de 1 200 837,11 euros pour l'exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016.

1. Evènements significatifs

1.1. Acquisitions, cessions et restructurations

1.1.1 Opérations juridiques

Le 17/05/2016, SPIE ICS acquiert la Société Financière du Languedoc, maison-mère du Groupe RDI spécialisé dans les domaines des services d'infogérance et d'intégration d'infrastructures IT, des services applicatifs et du cloud.

Le groupe RDI est composé des sociétés suivantes :

- SOFILAN - Société Financière du Languedoc au capital de 104 000 euros enregistrée sous 420 604 951 RCS Nîmes
- RDI - Repro Diffusion Informatique au capital de 485 000 euros enregistrée sous 337 697 619 RCS Nîmes
- ADI - Application Développement Informatique au capital de 90 000 euros enregistrée sous 443 295 811 RCS Nîmes

1.1.2 Croissance externe

(Néant)

1.1.3 Autres

(Néant)

1.2 Crédit d'Impôt Recherche

(Néant)

1.3 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

1.3.1 Comptabilisation du CICE

La 3ème loi de finance rectificative pour 2012 a mis en place le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et correspond en 2016 à 6% des rémunérations versées inférieures ou égales à 2,5 SMIC.

Conformément à la note d'information du 28 février 2013 de l'Autorité des Normes Comptable (ANC), complétée de la note du 23 mai 2013 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la société a reconnu ce produit en déduction des charges de personnel, sur la base des versements et des passifs comptabilisés en 2016 au titre des rémunérations éligibles.

Le montant de CICE comptabilisé en compte de résultat s'élève à 157 461 euros.

Le CICE est imputable sur l'Impôt sur les Sociétés (IS) exigible au titre de l'année de référence et des 3 années suivantes. Pendant cette période, il pourra être imputé sur la liquidation de l'IS ainsi que sur les acomptes d'IS. Le solde non utilisé à l'issue de la période sera remboursé par l'Etat.

Le droit à CICE imputable sur l'IS de la société au titre des rémunérations éligibles versées dans l'année, s'élève à 157 461 euros. Ce montant pourra être imputé à la liquidation de l'IS 31/12/2016 en 2017.

1.3.2 Utilisation sur le CICE 2015 en 2016

Le CICE 2015 a été utilisé par la société en 2016 conformément aux dispositions des textes en vigueur, qui délimitent le champ de l'utilisation du CICE au financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et de reconstitution du fonds de roulement.

Le montant du CICE 2015 s'est élevé à un montant de 158 621 euros. La société l'a utilisé à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement

- de formation et de recrutement

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 et ce dans le respect des principes de prudence et de continuité conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes

Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des affaires est la méthode dite à l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison.

Ce pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des coûts encourus ou de la facturation réalisée, représentant au mieux le degré d'avancement technique de chaque affaire selon la nature de l'activité.

L'avancement par les coûts est calculé pour chaque contrat pris séparément à partir des coûts comptabilisés au titre du contrat, rapportés aux coûts estimés à fin d'affaire. Ces coûts incluent les coûts directs du contrat, ainsi qu'une quote-part des coûts indirectement rattachables au contrat, les charges financières n'étant pas incluses dans ces coûts. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'avancement par la facturation est calculé pour chaque contrat pris séparément à partir de la facturation réalisée au titre du contrat, rapportée à la facturation totale contractualisée. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de charges à payer ou de charges constatées d'avance lorsque les coûts comptabilisés ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux.

Aucune marge à l'avancement n'est constatée si le degré d'avancement n'est pas suffisant pour avoir une visibilité précise du résultat à fin de contrat.

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'une affaire est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

2.2. Entreprises liées

Les montants qui sont indiqués dans les différents tableaux concernant les entreprises liées se rapportent aux opérations réalisées avec les filiales de SPIE Operations et la société SPIE SA.

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce, les malis de fusion et les logiciels.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture, dès la présence d'un indice de perte de valeur, qui conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les malis techniques de fusion ou de confusion issus des opérations de fusion ou de transmissions universelles de patrimoine, sont inscrits à l'actif et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation, dès la présence d'un indice de perte de valeur.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois selon le mode linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût d'acquisition hors intérêts des emprunts spécifiques.

Les productions d'immobilisations par l'entreprise ne comprennent pas de frais financiers, ni de frais de Siège.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

. Agencement, installations :	de 7 à 10 ans,
. Matériel et outillage de chantier :	de 4 à 30 ans,
. Matériel et outillage fixe :	de 8 à 30 ans,
. Matériel de bureau informatique :	de 4 à 10 ans,
. Installations et matériels en dépôt chez les clients :	suivant la durée des contrats.

2.5. Titres immobilisés

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Toutefois, le compte courant de trésorerie étant la première créance avec une liquidité immédiate, la provision porte en priorité sur ce dernier.

Coût d'acquisition des titres de participation :

En raison du changement de la législation fiscale introduit par la loi de finances 2007, et relatif au traitement des frais d'acquisition des titres de participation, le Comité d'urgence du CNC a ouvert la possibilité aux entreprises ayant opté en 2005 pour leur déductibilité immédiate de modifier l'option comptable de traitement retenue en 2005, pour les seuls titres de participation tels que définis à l'article 39-1-5 du CGI.

En conséquence, les frais d'acquisition engagés par la société au cours des exercices clos depuis le 31/12/2006 et liés à l'acquisition de titres de participation au cours de ces mêmes exercices sont désormais intégrés au coût de revient des titres et sont déduits fiscalement par voie d'amortissement sur une période de cinq ans, conformément aux modalités définies par le CGI art.209-VII.

2.6. Stocks et En-cours

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition. Les produits intermédiaires finis et les en-cours sont valorisés au coût complet, à l'exclusion totale des frais financiers. Les sorties de stock sont valorisées au PMP.

Les projets en cours sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement (voir note II.1 reconnaissance du résultat), il n'y a donc pas d'en-cours au bilan.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées de la façon suivante :

- Pour les stocks de matière première, produits finis et autres approvisionnements, la dépréciation des stocks est calculée en fonction de leur rotation.

- Pour les stocks de démonstration (ou de prêt), la dépréciation des terminaux est calculée sur 2 ans et celle des installations sur 3 ans.

- Pour les stocks de maintenance :

Le stock de maintenance est non individualisable par contrat. Il est déprécié selon l'année d'achat : 20% par année à partir de la deuxième année jusqu'à 80% puis 20% de plus s'il n'y a pas de mouvement depuis 2 ans. Pour tenir compte de l'évolution du Parc et des clients des dépréciations complémentaires sont effectuées

2.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été réévaluées et comptabilisées au cours du 14/12/2016, suite à une demande de la société mère SPIE Operations, au vu de l'accélération des processus de clôture. Les différences de cours des devises entre le 14/12/2016 et le 31/12/2016 n'entrainent pas d'impacts significatifs sur les valorisations des créances et dettes libellées en monnaies étrangères.

Les créances douteuses donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement. Les créances échues depuis plus de 6 mois font également l'objet d'une provision.

Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filles pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation d'une des deux parties.

Les taux de rémunérations sont calculés suivant les critères suivants :

- au taux EONIA diminué de 1/16ème pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux excédents de trésorerie placés.

- au taux EONIA majoré de ¼ pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux besoins de trésorerie financés.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres déterminée sur la valeur probable de réalisation, est inférieure au prix d'acquisition.

2.9. Disponibilités & concours bancaires en devises

Le cas échéant, les disponibilités et concours bancaires en devises libellées en monnaies étrangères sont actualisés et comptabilisés au cours de clôture de l'exercice.

2.10. Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable de ces actifs est appréciée et une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation légale, règlementaire ou contractuelle résultant d'évènements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions constituées découlent de litiges sur affaires, de litiges commerciaux ou prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques comprennent également les pertes estimées à terminaison sur les affaires en cours qui sont provisionnées pour la partie non encore exécutée.

2.12. Engagement du personnel

2.12.1. Engagement de retraite et avantages similaires

La société applique depuis le 01.01.2005 la recommandation CNC 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements de la société résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière, et des droits déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Ces régimes sont soit partiellement financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de la société, soit non financés. La part non financée fait l'objet d'une provision pour retraite au bilan.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein de la société. Les écarts actuariels représentant moins de 10% ne sont pas comptabilisés. Le coût des services passés est amorti, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La provision pour retraite est calculée au bénéfice du personnel actif Cadres et ETAM. Les indemnités de départ en retraite des ouvriers sont prises en charge par un régime inter-entreprises à prestations définies (régimes Caisse BTP/CNPRO). Ne disposant pas des informations permettant d'allouer la part des obligations et des actifs, ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle comptabilisée sur l'exercice au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

S’agissant de l’évaluation des engagements de retraite, les hypothèses faites par la société sur les modalités de départ de ses salariés (départ en retraite volontaire, âge de départ au taux plein) correspondent au taux plein selon la loi Fillon à partir d’un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d’un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d’une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Ces modalités prennent également en compte l’augmentation progressive de 60 à 62 ans de l’âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d’un début d’activité avant 20 ans.

2.12.2. Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, les engagements sont évalués de la même façon par un actuaire indépendant en particulier les engagements relatifs aux médailles du travail. Les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, l'exercice de leur constatation.

2.12.3. Droit individuel de formation (DIF) et Compte Personnel de Formation (CPF)

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

A compter du 1er janvier 2015, le Compte de Personnel de Formation (CPF) se substitue au DIF et permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul passera, pour son maximum, de 120 à 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes).

Les droits à DIF des salariés sont conservés et continuent à exister à côté du CPF : les droits à DIF sont utilisables jusqu'à épuisement et jusqu'à 2020 maximum.

Le suivi du volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF et du CPF ainsi que le suivi du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande sont désormais décentralisés et consultables par l'intermédiaire d'un portail internet accessible par les seuls titulaires d'un compte CPF.

2.12.4. Participation des salariés

Un accord de participation groupe a été signé le 09/05/2011 au sein de l'UES GROUPE RDI qui définit le calcul et la répartition de la participation des salariés entre les salariés du groupe RDI. Il a été conclu pour une durée de 3 ans et est renouvelable ensuite par tacite reconduction et par période d'un exercice social.

Ces avantages sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer à l'organisme financier chargé de la collecte et de la redistribution de la participation aux salariés du groupe.

La participation comptabilisée correspond à la participation qui aurait été supportée en l'absence d'accord de participation groupe.

2.13. Ecart de conversion

Les écarts de conversion sont évalués par différence entre le taux de conversion de la devise au moment de la comptabilisation de la dette ou de la créance et le taux de clôture au 14/12/2016. Une provision est constituée lors de la constatation d'un écart de conversion actif.

2.14. Compte de résultat

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.15. Evènements postérieurs à la clôture

(NEANT)

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Société : RDI - REPRO DIFFUS. INFORMAT.

1. Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			193 336		117 901
Terrains		Dont composants			
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			5 131		531
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		359 042		19 331
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique		649 415		274 023
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL (III)	***1 013 588***		***293 884***
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			66 427		24 207
		TOTAL (IV)	***66 427***		***24 207***
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***1 273 351***		***435 993***

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				2 545	308 692	
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					5 662	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				378 373	
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique			17 405	906 033	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL (III)		***17 405***	***1 290 068***	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières				3 095	87 539	
		TOTAL (IV)		***3 095***	***87 539***	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		***23 045***	***1 686 299***	

Commentaires sur les principales acquisitions, cessions et apports :

Actifs incorporels :

a) Les principales acquisitions se composent de :

- prestations de développement du logiciel X3 pour 13 426 euros
- Mise en services de logiciels Internes divers pour 34 564 euros
- Logiciels Activité Cloud pour 44 995 euros

b) Les principales cessions se composent de : (NEANT)

c) Les apports se composent de : (NEANT)

Actifs corporels :

a) Les principales acquisitions se composent de :

- Agencement et Installations générales pour 19 321 euros
- Matériel de bureau pour 27 501 euros
- Matériel Informatique pour 56 384 euros
- Immobilisations Activité Cloud pour 187 473 euros

b) Les principales cessions se composent de :

- Matériel Informatique pour 14 010 euros

c) Les apports se composent de : (NEANT)

Actifs financiers :

a) Les principales acquisitions se composent de :

- Les versements de prêts effort construction à hauteur de 24 207 euros

b) Les principales cessions se composent de : (NEANT)

c) Les apports se composent de : (NEANT)

2. Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		13 857	103 391	2 545	114 703
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages		2 698	1 411		4 109
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	123 845	46 376		170 221
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	294 953	173 059	6 627	461 386
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		*421 497*	*220 846*	*6 627*	*635 716*
TOTAL GENERAL (I + II + III)		*435 353*	*324 237*	*9 171*	*750 419*

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab.							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							

Cadre C	Charges réparties sur plusieurs exercices	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

3. Stock et en-cours

Les stocks s'élèvent à 195 199 euros et sont provisionnés à hauteur de 30 601 euros.

STOCKS

Valeur brute au début de l'exercice		376 920
Mouvements de l'exercice	-	181 721
Valeur brute à la fin de l'exercice		**195 199**

DEPRECIATION

Montant au début de l'exercice	150
Dotations de l'exercice	30 601
Diminutions et reprises de l'exercice	150
Montant à la fin de l'exercice	**30 601**

4. Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige	10 000		10 000	
Provisions pour garantie	935 989	1 170 100	935 989	1 170 100
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions		543 241		543 241
Provisions pour impôts	145 516	75 104	145 516	75 104
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		15 000		15 000
TOTAL (II)	***1 091 505***	***1 803 445***	***1 091 505***	***1 803 445***
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	150	30 601	150	30 601
Provisions sur comptes clients	14 547	23 796		38 343
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	***14 697***	***54 397***	***150***	***68 944***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***1 106 202***	***1 857 842***	***1 091 655***	***1 872 389***
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 264 133	936 139	
Dont dotations et reprises financières		6 626		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		90 104	155 516	
dépréciations des titres mis en équivalence				

Commentaires sur les principales provisions significatives par catégorie :

●*Provisions règlementées :* (NEANT)

●*Provisions pour risques et charges :*

Au 31/12/2016, la provision pour garanties données aux clients s'élève à 1 170 100 euros.

La société intègre les traitements du Groupe SPIE et comptabilise dans ses comptes des provisions pour indemnités de départ à la retraite. L'entrée de périmètre est passée par le report à nouveau. La partie financière de la dotation des provisions pour indemnités de départ à la retraite est liée aux coûts d'actualisation de la provision pour un montant de 6 626 euros.

●*Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles :* (NEANT)

●*Provisions pour dépréciation des créances :*

Les créances douteuses ont donné lieu à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Les créances échues depuis plus de 6 mois ont fait également l'objet d'une provision.

5. Créances et dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		34 954		34 954
Autres immobilisations financières		52 585		52 585
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		***87 539***		***87 539***
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		5 284 563	5 284 563	
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour dép ant constitués.			
Personnel et comptes rattachés		59 352	59 352	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	452 872	452 872	
	Autres impôts			
	Etat - divers	158 270	158 270	
Groupes et associés		2 584 161	2 584 161	
Débiteurs divers		480 583	480 583	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		***9 019 803***	***9 019 803***	
Charges constatées d'avance		146 730	146 730	
TOTAL DES CREANCES		***9 254 072***	***9 166 533***	***87 539***
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		735 617	735 617		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		779 567	219 842	559 725	
Emprunts et dettes financières divers		253 125	140 625	112 500	
Fournisseurs et comptes rattachés		2 635 068	2 635 068		
Personnel et comptes rattachés		1 127 066	1 127 066		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		459 155	459 155		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	437 432	437 432		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	215 943	215 943		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		555 117	555 117		
Autres dettes		569 990	569 990		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		1 363 524	1 363 524		
TOTAL DES DETTES		***9 131 602***	***8 459 377***	***672 225***	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		104 808			

La fraction des créances représentées par des effets de commerce s'élève au 31/12/2016 à : (NEANT).

La fraction des dettes représentées par des effets de commerce s'élève au 31/12/2016 à : 39 241 euros.

Les transactions avec les entreprises liées sont conclues à des conditions normales. Les principales opérations avec les entreprises liées représentent un montant de :

- 32 464 euros sur les comptes clients et comptes rattachés
- 740 010 euros sur les comptes fournisseurs et comptes rattachés
- 2 584 161 euros sur les autres créances et concernent le compte courant de trésorerie avec la société SOFILAN
- 555 117 euros sur les autres dettes et concernent le compte d'intégration fiscale

6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	485 000						485 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	48 572						48 572
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	7 346			840 000	848 730		16 076
Report à nouveau						-496 979	-496 979
Acomptes sur dividendes							
Résultat de l'exercice	848 730	1 200 837	848 730				1 200 837
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***1 389 648***	***1 200 837***	***848 730***	***840 000***	***848 730***	***-496 979***	***1 253 506***

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

(NEANT)

7. Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2016	Valeur nominale
Actions ordinaires	30 000			**30 000**	16,17
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	**30 000**			**30 000**	

8. Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées

Société absorbée	Valorisation des apports	Boni de fusion		Mali de fusion		Pertes intercalaires inscrites en sous-compte de la prime de fusion
		Capitaux propres	Résultat	Actif	Résultat	
(NEANT)						

- Affectation du mali de fusion : (NEANT)

Eléments d'affectation	Montant	Dépréciation
(NEANT)		
Total		

- Modalités de dépréciation ou sortie du mali de fusion : (NEANT)

9. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38 232
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	673 608
Dettes fiscales et sociales	1 355 194
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	29 127
Total	**2 096 161**

10. Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	415 324
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
Etat et autres collectivités publiques	157 461
Autres créances	
Disponibilités	
Total	**572 785**

11. Produits & Charges constatés d'avance

La nature et les montants des Produits constatés d'avance sont les suivants :

Produits constatés d'avance liés à la méthode dite à l'avancement (cf. §2.1)	1 363 524 euros

La nature et les montants des Charges constatées d'avance sont les suivants :

Charges constatées d'avance liées à la méthode dite à l'avancement (cf. §2.1)	146 730 euros

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Société : RDI - REPRO DIFFUS. INFORMAT.

1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	20 400 354	19 018 690	7%
Production vendue biens			%
Production vendue services	13 416 484	13 088 399	3%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	33 816 838	32 107 089	5%
Chiffres d'affaires nets-Export			%
Chiffres d'affaires nets	***33 816 838***	***32 107 089***	***5%***

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

2. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -28 788 euros au 31/12/2016.

Les charges financières s'élèvent à 28 788 euros et se composent principalement de :

- Pertes de change : 34 euros
- Intérêts d'emprunts : 12 792 euros
- Autres intérêts : 9 316 euros
- Dotation financière liée aux coûts d'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite : 6 626 euros

3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 13 397 euros au 31/12/2016

- Les plus ou moins values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles : 4 127 euros
- Redressement CIRI : Pénalités sur marchés : - 66 426 euros
- Mouvements de reprise de provisions exceptionnelles : 65 412 euros

4. Transferts de charges

Transferts de charges	Montant
Transferts de charges d'exploitation	144 204
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	***144 204***

Détail des transferts de charges d'exploitation : ils comprennent notamment :

- BFA et RFA 64 K€

- Avantages en nature au personnel : 54 K€

5. Effectifs

	Effectif moyen salarié	
Effectif	**N**	**N-1**
Cadres	87,92	82,00
Etam	49,00	46,00
Ouvriers	0,00	0,00
TOTAL	***136,92***	***128,00***

L'effectif moyen du personnel est de : 136,92.

6. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Sous couvert de l'article 24-18 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, aucune information ne sera communiquée car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

7. Impôts sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation	Crédits d'impôts	Retenues à la source
Résultat avant impôts	1 997 817	13 397	-255 260		
Impôts	-555 117				
Résultat après impôts	**1 442 700**	**13 397**	**-255 260**		

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant, résultat exceptionnel et participation.

Intégration fiscale :

La société est placée sous le régime d'intégration fiscale du groupe RDI. Elle adhère à la convention d'intégration fiscale initiée le 28/12/1999 et dont la tête d'intégration est la société SOFILAN.

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Société : RDI - REPRO DIFFUS. INFORMAT.

1. Engagements donnés

- Prêts effort construction sur rémunérations 2016 à verser au 31/12/N+1 : 26 477 euros
- Autres engagements donnés : (NEANT)

2. Engagements reçus

- Cautions des fournisseurs : (NEANT)

3. Gestion du risque de taux

Pour optimiser ses coûts et sources de financement, la société peut souscrire auprès de sa société mère des contrats de garantie de taux.

Montant souscrit au 31/12/2016 à l'import : (NEANT)

Montant souscrit au 31/12/2016 à l'export : (NEANT)

4. Crédit-bail

(NEANT)

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements : • Cumuls exercices antérieurs					
• Dotation de l'exercice					
Total					
Redevances payées : • Cumuls exercices antérieurs					
• Exercices					
Total					
Redevances restant à payer : • A 1 an au plus					
• A plus d'1 an et 5 ans au plus					
• A plus de 5 ans					
Total					
Valeur résiduelle : • A 1 an au plus					
• A plus d'1 an et 5 ans au plus					
• A plus de 5 ans					
Total					
Part frais financiers dans l'exercice					

5. Engagements en matière de location simple immobilière

Les engagements relatifs aux contrats immobiliers de location simple s'élèvent à 369 311 euros et s'échelonnent comme suit :

	31/12/2016	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans
Total engagement immobiliers - locations simples	369 311	235 497	133 814	

6. Fiscalité différée

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Total passif d'impôt futur		
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels		
C3S déductible en N+1	23 797	14 955
Provisions pour retraites et obligations similaires	39 636	
Provisions Perte à Terminaison		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	**63 433**	**14 955**
Total actif d'impôt futur	**21 842**	**5 150**
Situation nette	**-21 842**	**-5 150**

(1) Taux d'impôt :	*34,43*
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	*33,33*
Contribution sociale sur l'impôt :	*3,30*

7. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
(NEANT)										
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler										
(NEANT)										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
(NEANT)										
TOTAL										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la règlementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés
conformément à la règlementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

8. Identité des sociétés consolidantes

Les comptes de la société sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société suivante :

SPIE SA

Société Anonyme au capital de 72 415 793.32 euros

Société de droit français

Campus Saint Christophe - Europa

10, avenue de l'Entreprise

95863 CERGY-PONTOISE CEDEX

RCS PONTOISE 532 712 825

9. Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a pas d'opération avec les parties liées à mentionner.

10. Avantages au personnel :

10.1. Les principaux régimes d'avantage au personnel postérieurs à l'emploi sont :

- Régimes de base : La société participe à des régimes de sécurité sociale français de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.
- Régimes à prestations définies de différents types : capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié ; chaque employé de la société (personnel actif Cadres et ETAM) bénéficie d'une indemnité de fin de carrière dépendant de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 2.12.1.

10.2. Provision comptabilisée au bilan : Engagement de retraite

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit (en K€) :

	31 décembre 2016
EVALUATION DES ENGAGEMENTS	
Valeur actuelle totale des engagements au 1er janvier 2016	-
Charge normale de l'exercice	40
Charge d'intérêt	7
Cotisations versées par les salariés	-
Modifications de régime	-
Acquisitions d'activité	497
TUP	-
Transfert au 1er janvier	-
Liquidations/Réductions de régime/Licenciements	-
Pertes et (gains) actuariels	(2)
Prestations payées	-
Autres	-
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2016	**541**
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS	
Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier 2016	
Rendement réel des fonds	
Contributions de l'employeur	
Contributions des salariés	
Modifications de régime	
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Prestations payées	
Autres	
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2016	-
COUVERTURE FINANCIERE	**541**
(Pertes) et gains actuariels non reconnus	2
Coûts des services passés non reconnus	-
MONTANT PROVISIONNE - IAS19/social	**543**

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

	31 décembre 2016
Charge normale de l'exercice	60
Charge d'intérêt	8
Rendement attendu des fonds	-
Amortissement des modifications de régime	-
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	-
Effet des réductions/liquidations/licenciements	-
COUT NET SUR LA PERIODE	**68**

Le coût net de la période (avant effet impôt) a été comptabilisé au niveau du résultat d'exploitation.

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

	31 décembre 2016
MONTANT PROVISIONNE AU 31.12.n-1	-
Transfert de personnel	-
Impact changement de méthode	-
MONTANT PROVISIONNE AU 01.01.n	-
Coût net sur la période	46
Cotisations payées / Prestations versées	-
Ecart de conversion	-
Variation de périmètre: Acquisitions/Cessions/Transferts en cours d'ar	497
Autre	-
MONTANT PROVISIONNE AU 31.12.n	**543**

Taux d'impôt différé	33,33%
IMPOT DIFFERE ACTIF AU 31.12.2016	

ACTIFS DE COUVERTURE

Pour les régimes couverts par des placements dédiés, les placements se décomposent comme suit au 31 décembre 2016 :

Actions	-
Obligations	-
Contrats d'assurance	-
Autres	-
Total	-

La société prévoit de ne rien verser pour ces régimes en 2016.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31 décembre 2016

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs se déclinent ainsi :

- Taux d'actualisation	1,50%
- Taux d'inflation attendu à long terme	2,00%
- Taux de rendement des fonds	
- Taux d'augmentation des salaires	
. *Cadres*	2,75%
. *Non Cadres*	2,00%

- Age du départ à la retraite et Taux de charges sociales

Salariés nés avant le 01/01/1955	Dés l'acquisition de droits nécessaires pour partir à taux plein selon la loi Fillon - Taux de charges sociales 50%
Cadres nés après le 01/01/1955	
Non-cadres nés après le 01/01/1955	

REPRO DIFFUSION INFORMATIQUE (RDI)
Société par actions simplifiée au capital de 485 000 euros
Siège social : Rue Guy Arnaud – 30900 NIMES
337 697 619 RCS NIMES

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MAI 2017

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EXTRAIT

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept à dix heures trente, la société SOFILAN, associé unique de la société RDI, s'est réunie en Assemblée Générale au siège social, sur convocation du Président.

En l'absence de Monsieur Vincent MAGNON, Président, Monsieur Cédric PERIER préside l'Assemblée en sa qualité de Directeur Général.

La société SOFILAN, représentée par Monsieur Cédric PERIER, Directeur Général, en sa qualité d'associé unique, est appelée aux fonctions de scrutateur.

Madame Jocelyne BARNAULT est désignée comme secrétaire de l'Assemblée par le Président de séance et le scrutateur.

La société LECHARTIER, représentée par Monsieur Patrick SERIEGES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Puis le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat,

- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Après discussion et plus personne ne demandant la parole, l'associé unique a pris les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, approuve le rapport de gestion du Président et les opérations qui y sont mentionnées, ainsi que les comptes tels qu'ils sont établis et présentés par le Président.

L'associé unique donne en conséquence au Président et au Directeur Général quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 s'élevant à 1 200 837,11 euros en totalité au report à nouveau.

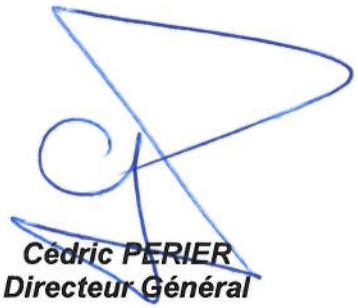
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes et les autres revenus distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués	
		éligibles à l'abattement	non éligibles à l'abattement
31/12/2015	840 000,00 € (soit 28,00 € par action)	/	/
31/12/2014	759 900,00 € (soit 25,33 € par action)	/	/
31/12/2013	790 000,00 € (soit 26,33 € par action)	/	/

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Cédric PERIER
Directeur Général